

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à 18heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal MODET, Maire.

Présents : M. Pascal MODET, Mme Fabienne MEURQUIN, M. Thierry VIALE, Mme Charlotte REVAULT, MM. Alain SERRA, Jean-Michel TREZEGUET, Mme Anne MARQUET, MM. Mohammed KAYA, Bastien MURA, Laurent BEDIAN, Mmes Alexandra DUPRAT, Sarah ARDEVEN, M. Patrice LE PROUX de la RIVIÈRE.

Absents excusés : Mmes Stella BRANDIER (pouvoir à M. Pascal MODET), Habiba BELFIRM (pouvoir à Mme Sarah ARDEVEN)

Secrétaire de séance : M. Mohammed KAYA

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 17 juin 2026.

PRÉSENTATION DE LA CHARTE DU VIVRE ENSEMBLE

Mme Sylvie ROBERT, M. Pierre LALYMAN et M. Lucas BRIZIN, de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre deux Mers (CdC), présentent la Charte Intercommunale du Vivre Ensemble signée par les maires de la CdC le 19 octobre 2024.

Le travail pluridisciplinaire rassemblant des structures médico-sociales, accueils de loisirs, établissements scolaires, petite enfance, associations, personnes en situation de handicap, a permis une réflexion sur l'inclusion dans le territoire et de rendre plus visible les différentes structures accueillant des personnes en situation de handicap.

PROJET DE PARTICIPATION CITOYENNETÉ

Le Lieutenant Laurent LAFITTE de la Communauté de Brigades de gendarmerie de Créon présente le dispositif de participation citoyenne qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance.

Ce dispositif se traduit par la conclusion d'un protocole de participation citoyenne, d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif. Il est signé par le Préfet, le maire et le responsable des forces de sécurité de l'État territorialement compétent, puis transmis pour information au Procureur de la République.

Le dispositif de participation citoyenne vise à :

- développer auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune, une culture de la prévention de la délinquance ;
- favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population ;
- améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat. Ils reçoivent une information spécifique dispensée par les gendarmes ou les policiers de leur secteur, afin de les sensibiliser

aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale. Une réunion sera organisée en septembre.

PERSONNEL COMMUNAL

Melle DIDIER Cassandra est recrutée depuis le 4 novembre 2024 sur un poste d'agent technique à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 28h en période scolaire. Melle DIDIER a en charge l'animation du temps méridien, le ménage du réfectoire et de l'accueil périscolaire ; elle est également mise à disposition de la Communauté de Communes 1h par jour.

Au vu des compétences de Melle DIDIER, le Maire propose de renouveler le CDD pendant 12 mois, soit une période du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de prolonger le CDD de Melle DIDIER au poste d'agent technique et d'animation à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 28h en période scolaire, pour une période de 12 mois, du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs au prolongement de ce CDD

PERSONNEL COMMUNAL

Melle SILVA CORREIA Stéphanie est recrutée depuis le 12 août 2024 pour exercer les fonctions d'agent des écoles maternelles à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 20h en période scolaire, étendues à 25h depuis le 1^{er} mai 2026.

Au vu des compétences de Melle SILVA CORREIA et du besoin mentionné par les enseignants, le Maire propose de renouveler le CDD pendant 12 mois, soit une période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de prolonger le CDD de Melle SILVA CORREIA au poste d'agent des écoles maternelles à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 25h en période scolaire, pendant 12 mois du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs au prolongement de ce CDD

DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération 65 en investissement n'a pas été suffisamment provisionnée ; cette opération concerne les travaux de réhabilitation de l'atelier municipal en commerces. 3 factures pour la maîtrise d'œuvre restent à régler pour un montant total de 2 178.25 € TTC.

Le Maire présente une modification budgétaire sous la forme d'un virement de crédits de 2 500 € comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Opération 65 « Commerces »		2 500 €
Opération 20 « Bâtiments communaux »	2 500 €	
TOTAL	2 500 €	2 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ce virement

BÂTIMENTS COMMUNAUX

M. Thierry VIALE présente des devis concernant le piégeage de termites dans le bâtiment communal abritant la MAM et l'atelier municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE le devis de l'agence SAPA 33, d'un montant total de 4 512.15 € HT, comprenant l'installation de 12 pièges, des visites de contrôle et de surveillance pour 2 ans

CHARGE le Maire de passer commande

13 JUILLET

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas est offert aux habitants de la commune lors de la traditionnelle fête du 13 juillet. Les tarifs appliqués aux extérieurs étaient de 16 € pour les adultes et 8 € pour les enfants en 2025. Il demande si ces tarifs doivent être maintenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de fixer le prix du repas pour les non Bauréchaïs aux tarifs suivants :

- Adultes : 16 €
- Enfants : 12 €

CHARGE le Maire de faire appliquer ces tarifs.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN FOOD TRUCK

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un maître crêpier pour l'occupation d'un emplacement sur la commune. Le food truck proposerait des crêpes et galettes bretonnes

artisanales, préparées à la commande avec des produits de qualité. Entièrement autonome en eau et en électricité, il fonctionne sans raccordement aux réseaux de la commune et sans nuisance particulière pour le voisinage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DEMANDE, avant de pouvoir apporter une réponse au crêpier et afin d'éviter toute concurrence, une concertation avec le restaurant CHEZ VALOU

QUESTIONS DIVERSES

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. Mohammed KAYA rappelle au Conseil Municipal le rôle du Plan Communal de Sauvegarde.

Il s'agit d'un outil de gestion des crises permettant de préparer la réponse à tout type d'événements pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature (accident, phénomène météo, inondation, etc.). Il a pour objet de définir, par avance, les procédures et organisations qui seront mises en place en cas d'événement. Cette démarche permet, en situation de crise, de ne pas se poser de questions sur l'organisation à mettre en place afin de traiter l'événement de manière rapide et pertinente.

Le PCS de la commune étant déjà existant, un travail de mise à jour des informations doit être effectué.

ANIMATIONS

Mme Fabienne MEURQUIN évoque l'exemple des Garonnades de CAMBES qui permettent aux habitants de la commune de se retrouver régulièrement pour des moments de convivialité. Elle demande si notre commune ne pourrait pas envisager de telles animations.

BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

M. Thierry VIALE rend compte au Conseil Municipal de la présentation de ELECTRIC 55 CHARGING pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur notre commune.

Depuis le 1er janvier 2025, les parkings publics de plus de 20 places doivent être équipés de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

L'exemple présenté proposait l'installation d'une borne avec 2 prises. La pose, le raccordement, la supervision et la maintenance sont assurés par l'entreprise retenue. Les frais revenant à la collectivité concernent le marquage au sol et un engagement mensuel (engagement sur 20 ans).

FONDATION DU PATRIMOINE

M. LE PROUX DE LA RIVIÈRE rend compte au Conseil Municipal de son entretien avec Mme Anne LEROY de la Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé d'utilité publique dédié à la rénovation du patrimoine public ou privé. Elle a pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine, qu'il soit protégé ou non.

Une rencontre sera organisée concernant les travaux envisagés à l'église St Saturnin, notamment les vestiges des fonts baptismaux.

ASSOCIATION LES PAPILLONS

Le Maire présente le dispositif des Boîtes aux lettres Papillon qui permet aux enfants de déposer en toute discrétion un message pour exprimer une difficulté, une inquiétude ou une situation de violence. Déployé au sein des établissements partenaires, il repose sur un protocole sécurisé, l'implication d'adultes formés et l'analyse des messages par les professionnels de l'Association Les Papillons.

Plusieurs solutions sont proposées aux structures le souhaitant, dont une s'adressant aux enfants de 6 à 10 ans. Le procédé consiste en la signature d'une convention de partenariat, la formation de personnes dites ressource, référent structure et agent de relève, l'installation du dispositif et la sensibilisation des enfants.

Le Maire propose que ce dispositif soit étudié pour être installé à l'école, en accord avec la directrice d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h45.